

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE HAILLAN - MERIGNAC - Contrat de co-développement Fiche "Aéroparc -
Boulevard Technologique" - Aménagement de voirie de l'avenue Toussaint
Catros au Haillan et de l'avenue du Phare à Mérignac - Arrêt du bilan de la
Concertation - Information - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des contrats de co-développement conclus avec les communes du Haillan et de Mérignac (opération « Aéroparc - Boulevard Technologique »), l'objectif poursuivi par la Communauté urbaine de Bordeaux est la réalisation d'un aménagement de voirie concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac, intégrant des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) et la possibilité de mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P) afin d'améliorer la desserte du secteur et la sécurité des piétons et vélos.

1 – Contexte de la concertation

La mise en place d'une concertation relative à ce projet résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

C'est ainsi que, par délibération n°2012/0569 du 28 septembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé l'ouverture de la concertation publique préalable relative à ce projet selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un registre et d'un dossier de présentation à la mairie du Haillan et à la mairie de Mérignac, à la Direction Territoriale Ouest (au Haillan) et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (DGTID) de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;
- Communication des pièces du dossier de concertation sur le site participation.lacub.fr, avec possibilité au public de laisser des observations.

Cette concertation a été ouverte le 12 novembre 2012, et clôturée le 02 août 2013, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage.

Cinq contributions ont été répertoriées sur le site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux.

2 - Bilan de la concertation

Deux contributions ne peuvent être analysées dans le cadre de la présente concertation car elles abordent un sujet relevant d'une autre commune, non concernée par le projet.

Les trois contributions relatives à l'objet de la concertation mettent en avant les problèmes actuels de circulation sur cet axe, en s'accordant sur la nécessité de prendre des mesures d'amélioration. L'une propose une voie de raccordement entre l'avenue Toussaint Catros et l'avenue de la Grange Noire, l'autre préconise un aménagement à 2X2 voies sur les avenues Toussaint Catros au Haillan et du Phare à Mérignac (objet de la concertation).

Aucune observation n'a été formulée sur l'opportunité de mieux intégrer les modes de déplacement doux et les transports en commun sur cet axe.

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la DGTID de la Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération arrêtera, par la suite, un projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment son article L.300-2,

VU la délibération n°2012/0569 du 28 septembre 2012 décidant d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet de réaménagement de voirie concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac,

VU les contributions du public,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

DECIDE

Article 1 : D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un réaménagement de voirie concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

Article 2 : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des services de La Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 17 OCTOBRE 2013

M. ALAIN DAVID